

Fil de la Feuillante

► mai 2019



3 à 6

VIE DE LA COMMUNE



VIE PRATIQUE

7 à 8



10 à 12

VIE ASSOCIATIVE





Chers Fontenois et Fontenoises,
Parmi les préoccupations de tout un chacun, il y a l'avenir, le nôtre, celui de nos enfants et des futures générations ainsi que la préservation de la planète.

La commune, elle aussi, a cette même préoccupation et depuis de nombreuses années s'est engagée dans des actions qui se veulent vertueuses quand bien même elles sont parfois discrètes.

C'est ainsi qu'un large programme d'isolation des bâtiments communaux a été financé en commençant par nos écoles avec, en parallèle, l'installation d'une toiture de photovoltaïque et d'une chaudière à granulés.

C'est également le changement de toutes les ampoules de l'éclairage public avec une diminution de l'amplitude horaire.

C'est l'acquisition de véhicules électriques pour les services techniques.

C'est la mise en place de récupérateurs d'eau pour l'arrosage.

Le mot du maire

C'est un travail de préservation des espaces naturels et la mise en place de règles d'urbanisme adéquates.

C'est avec Grand Poitiers la gestion sélective des déchets.

C'est actuellement une négociation en cours pour acquérir des terrains délaissés de la LGV dans le but d'installer, en partenariat avec notre syndicat d'électricité, du photovoltaïque.

Nombre d'entre vous ont également investi dans le même sens.

Il est important, à l'heure où la jeunesse en France et à l'étranger se mobilise pour sensibiliser les pouvoirs publics, de savoir que notre village de Fontaine-le-Comte s'est résolument engagé dans cette démarche.

L'intérêt de faire un focus sur le sujet est de partager, avec tous les habitants, cette préoccupation pour se diriger ensemble vers l'exemplarité citoyenne et environnementale.

C'est ensemble que nous construirons cet avenir.

Un grand merci à chacun et chacune d'entre vous.

Philippe BROTTIER, Maire

SOMMAIRE

VIE DE LA COMMUNE

- Le relais pour la vie : 1^{ère} édition
- Inaugurations au groupe scolaire
- Elections européennes : quand et comment ?
- Bibliothèque Municipale Brigitte-Ramel
- Nettoyons la commune
- Une boitadons à Fontaine !
- Fête du 14 juillet
- Fontaine se met au vert

INFOS PRATIQUES

- Travaux sur les réseaux
- Ils se sont installés sur la commune
- Réglementation sur les bruits du voisinage
- Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages par l'INSEE
- Déploiement de la 4G : des interférences possibles avec la TNT

P.3	UN PEU D'HISTOIRE	P.9
P.3	Pierre DAIGRE, premier maire	P.9
P.4	de Fontaine-le-Comte	
P.4		
P.5	VIE ASSOCIATIVE	P.10
P.5	Symphonie	P.10
P.5	Le Club informatique vous invite	P.10
P.5	Le Don du Sang	P.10
P.6	Créa Déco s'expose	P.11
	Vide-grenier et Troc de plantes	P.11
P.7	Les Gars'z'elles au relais pour la vie	P.11
P.7	Tournois jeunes et féminines du Football Club	P.12
P.7	Agenda	P.12

Directeur de la publication : Philippe BROTTIER

Crédits photos : Mairie de Fontaine-le-Comte, associations de Fontaine-le-Comte, Alain LAROCHE et Pixabay

Conception - Réalisation - Impression :
Imprimeries Sipap-Oudin
Pôle République 1 - 86000 Poitiers
05 49 88 39 17 - www.sipap-oudin.fr

IMPRIMERIES
Sipap Oudin
RESTITUTEURS D'IMAGES

IMPRIM'VERT



Le relais pour la vie : 1^{ère} édition

La première fois dans la Vienne !

Les 3 temps forts - véritables rendez-vous incontournables - qui auront lieu également cette année pour cette première édition :

- **Samedi 22 juin**, à 16h, le tour d'honneur de patients donne le départ du Relais pour la vie®.
- **Samedi 22 juin**, à 23h, la cérémonie des lumières, à la tombée de la nuit, rend hommage aux proches disparus. Des bougies comportant des messages illuminent le site toute la nuit.
- **Dimanche 23 juin**, à 16h, la cérémonie de clôture termine le Relais, par un dernier tour de piste qui constitue un immense moment de fierté pour celles et ceux qui luttent contre le cancer.



Mais aussi des animations toute la journée, par exemple :

SAMEDI		
Extérieur	Salle Raymond Sardet	Gymnase
↳ Lâcher de Pigeons	↳ 2 chorales (Quintus Vox et HollyJazz)	↳ École d'arts martiaux
↳ Color Run	↳ Gym volontaire (Mix danse) à 18h - durée : 1h	↳ Club d'escrime de Fontaine-le-Comte
↳ Voitures de Collection (exposition - baptêmes) (16h à 18h)	↳ Choeur d'hommes du Haut-Poitou concert à 20h durée : 1h30	
↳ CAJ - atelier sérigraphie		
<u>Stands :</u>		
↳ Association de chasse (Tir et chamboul'tout)		
↳ Atelier floral		
↳ Stand (carterie - bijoux)		
↳ Cré art		
↳ Un vendeur de fromages		
↳ Un vendeur de bières artisanales		
↳ une socio-esthéticienne		
↳ Une diététicienne		
↳ Ligue - missions		
3 stands inscriptions		
Caisse centrale		
Buvette		

DIMANCHE		
Extérieur	Salle Raymond Sardet	Gymnase
↳ Voitures de Collection (exposition - baptêmes) (9h à 16h)	↳ École de Musique Symphonie Résidentes de Larnay (à 14h30)	↳ École d'arts martiaux
↳ Equipe de Foot féminin (10h à 12h)	↳ Chorale de la Banque de France	
↳ La Banda de Smarves par Villa Fontanella à partir de 10h30	↳ Activités de peinture destinées aux enfants	
↳ Danse folklorique de Marçay	↳ Un esthéticien	
↳ Ecole de Musique Symphonie Batucada (percussions) (matin)		
↳ Abradaconte		
↳ Trompes de Chasse		
↳ CAJ - atelier sérigraphie		
<u>Stands :</u>		
↳ Association de chasse (Tir et chamboul'tout)		
↳ Atelier floral		
↳ Stand (carterie - bijoux)		
↳ Cré art		
↳ Un vendeur de bières artisanales		
↳ Boulanger		

► Inaugurations au groupe scolaire



Le 14 juin prochain, à partir de 16h30, nous vous invitons à l'inauguration de la cour de l'école maternelle, du préau ainsi qu'à la cérémonie de dénomination du groupe scolaire. Désormais, celui-ci portera le nom de Simone VEIL. Nous espérons vous y voir nombreux !

► Élections européennes :



Quand et comment ?

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai prochain. Pour voter, vous devez être : Français(e), être âgé(e) d'au moins 18 ans, jouir de vos droits civiques, être inscrit(e) sur les listes électorales avant le 31 mars 2019.

Les citoyens européens vivant en France peuvent participer à l'élection des représentants français sous conditions. Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter, par exemple, l'un des documents suivants :

- * Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- * Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- * Carte vitale avec photographie

Pour rappel, la commune de Fontaine-le-Comte dispose de trois bureaux de vote. Ils sont tous situés dans la mairie.

- Bureau de vote n°1, « salle d'honneur », pour les électeurs dont le nom commence par « A » jusqu'à « D » ;
- Bureau de vote n°2, « salle d'honneur », pour les électeurs dont le nom commence par « E » jusqu'à « M » ;
- Bureau de vote n°3, « salle du conseil municipal », pour les électeurs dont le nom commence par « N » jusqu'à « Z ».

Vous pourrez voter dès 8 heures et jusqu'à 18 heures.

Nous vous rappelons qu'un bureau de vote n'est pas un endroit ouvert à tous. Les seules personnes qui peuvent y pénétrer sont :

- les personnes qui tiennent le bureau de vote ;
- les électeurs qui votent à ce bureau ;
- et les personnes chargées du contrôle des opérations de vote.

Toute discussion ou délibération d'électeurs à l'intérieur du bureau est interdite. Le président du bureau de vote peut faire expulser un électeur qui troublerait ou ralentirait les opérations.

Élections européennes : pourquoi ?

Voter, c'est ne laisser personne d'autre choisir des décisions importantes au quotidien.

Le Parlement est la voix des citoyens dans l'Union européenne. Il décide des actes législatifs, conjointement avec le Conseil de l'Union européenne (réunion des États membres). Le Parlement vote le budget annuel de l'Union européenne établi avec le Conseil et il exerce un contrôle démocratique sur les institutions de l'Union.

La France va élire 79 députés européens, soit cinq de plus qu'aux élections de 2014. La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) entraîne une recomposition du Parlement européen au profit de plusieurs États membres sous-représentés, dont la France. Il est possible que le Royaume-Uni participe à ces élections en cas de sortie difficile de l'Union Européenne. Dans ce cas, le nombre de députés à élire resterait à 74.

► Bibliothèque Municipale Brigitte-Ramel



Deux fois par an, les bénévoles de votre bibliothèque municipale « Brigitte-Ramel » participent à des comités de lecture qui leur permettent de vous proposer de nombreuses nouveautés littéraires. Cependant, d'autres projets vont voir le jour et le premier d'entre eux : « Le Café des Mots » ! Pour ce 1^{er} rendez-vous, le lundi 13 mai de 9h à 11h, nous propo-

sons à tous les habitants, abonnés de la bibliothèque ou non, de nous rejoindre pour échanger à propos d'un livre, d'un article de journal, d'un film, d'un sujet d'actualité, etc. lors d'un moment qui se veut avant tout convivial autour d'un café ou d'un thé.

Rendez-vous donc pour cette première le lundi 13 mai, puis les lundis 17 juin et 16 septembre 2019.

Contact et informations auprès de :
Alain LAROCHE :
06 42 76 32 89
Martine COLLARD :
06 15 99 06 14
Claudine DUMONTET :
06 87 28 72 62

Une boitadons à Fontaine ! ◀

La Boitadons est un abri de jardin qui a été installé par des agents de la commune entre le stade et la mairie. C'est une initiative portée par la commission cadre de vie. Ce concept anti-gaspillage et de partage existe depuis plusieurs années dans d'autres pays. Cela permet également de faire connaissance entre habitants de la commune. Quand deux personnes se retrouvent à côté, elles se parlent !

Le principe est simple : dans cette Boitadons, vous pouvez déposer des objets en bon état. Vous les laissez ainsi à disposition du prochain passant qui pourra les récupérer s'il en a besoin. Vous avez le choix de repartir avec un objet laissé par quelqu'un d'autre. Objectif : donner une deuxième vie à ces objets inutilisés.



► Fête du 14 juillet

Un rendez-vous à ne pas louper le dimanche 14 juillet 2019 !

- 21h30 : Rendez-vous devant la mairie pour la « retraite aux flambeaux » qui se fera à la lumière des lampions. Le parcours vous mènera jusqu'au pré de l'abbaye.
- 23h00 : « Feu d'artifice musical » dans le pré de l'abbaye avec la Feuillante en décor.

Une surprise est prévue avant le feu d'artifice !



Munissez-vous de gants de jardins (ou épais) et de gilets jaunes, puis venez vous joindre à nous pour la 7^{ème} chasse aux déchets de Fontaine-le-Comte

Ne pas jeter sur la voie publique

NETTOYONS LA COMMUNE

Samedi 18 mai 2019
A partir de 9h30, devant la mairie

VILLE DE
FONTAINE
LE COMTE

Mairie de Fontaine-le-Comte - Esplanade des Citoyens - 05 49 62 67 05
contact@fontaine-le-comte.fr - www.fontaine-le-comte.fr

« Fontaine se met au vert »

Concours des maisons fleuries et de la biodiversité 2019



D'un fleurissement purement esthétique, nous vous invitons à passer à un fleurissement raisonné et « Zéro Phyto » qui respecte les équilibres naturels, et surtout s'intègre au paysage local. Sans négliger l'aspect esthétique, la ville de Fontaine-le-Comte, signataire de la charte terre saine, a choisi d'encourager les bonnes pratiques environnementales. Participez à l'embellissement de la ville et agissez pour l'environnement en fleurissant votre habitation et en faisant de votre jardin, de votre terrasse ou de votre balcon un réservoir de biodiversité.

Inscription

Concours ouvert à tous les habitants de la commune sur inscription. Retrouvez le règlement sur le site internet de la mairie (Actualité ou Environnement). Pour vous inscrire, retournez les informations suivantes à l'adresse postale de la mairie (Esplanade des Citoyens) ou par courriel (contact@fontaine-le-comte.fr).

Catégorie : Parcs et jardins Balcons et terrasses

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél et ou mobile :

Courriel :

Quelles méthodes écologiques utilisez-vous ? :

Présentation succincte de vos choix en matière de plantation :

Les informations recueillies lors de votre inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Fontaine-le-Comte dans le but d'assurer le suivi de votre inscription au concours.

Elles sont conservées pendant la période d'ouverture du concours maisons fleuries et de la biodiversité 2019 et, le cas échéant, pendant la durée du concours.

Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en écrivant à l'adresse : frederique.menant@fontaine-le-comte.fr





► Réglementation sur les bruits du voisinage

Le printemps est arrivé et avec lui, le chant des oiseaux mais aussi celui des tondeuses, taille-haies et débroussailleuses. Afin d'éviter tout problème de voisinage, avant d'allumer son outil, il faut savoir que leur utilisation est réglementée selon les jours et les heures dans l'article 8 des dispositions particulières de l'arrêté préfectoral.

Pour rappel, leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pour plus de précisions, l'arrêté préfectoral relatif aux bruits du voisinage en date du 19 juin 2007 est disponible sur le site de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> : Politiques-publiques-> Environnement-> Risques-naturels-et-technologiques-> Bruit-des-transports-et-du-voisinage-> Bruit-du-voisinage)

◆ Ils se sont installés sur la commune

Découvrez les nouvelles entreprises qui se sont installées sur Fontaine-le-Comte

• **Le bonheur du bâtiment – M. Sébastien NGBOPOLO**, artisan Menuisier, plaquiste, jointoyeur et multiservices
2 rue d'Uranus – 86240 FONTAINE-LE-COMTE
09 54 39 64 19 – ngbopolo.sebastien@yahoo.fr
Menuiseries intérieures et extérieures
Cloisons sèches, faux-plafonds et tous types d'isolations B.B.C

• **Conseillère Immobilier - Mme Valérie BEAUDRY**, commerciale indépendante
Secteur de Fontaine-le-Comte, Croutelle, Béruges, Ligugé...
Vente et achat de maisons, appartements
06 73 52 82 19 – valerie.beaudry@123webimmo.com

• **Ostéopathe – Mme Pauline BLINET**
ZAE La Porte d'Aquitaine - 3, rue René Cassin - 86240 FONTAINE-LE-COMTE
« Je suis Pauline BLINET, 25 ans, originaire de la région Centre (La Châtre, 36) et ostéopathe diplômée de l'Institut Toulousain d'Ostéopathie (31).



Dynamique, sérieuse, enthousiaste et passionnée, je vous accueille, petits et grands, dans mon cabinet situé au 3 rue René Cassin du :

- lundi au mercredi de 9h à 20h,
- jeudi de 9h à 17h,
- vendredi après-midi de 14 à 20h
- samedi matin de 8h à 11h45.

Vous pouvez me contacter au 06 66 65 99 12 ou sur doctolib.fr

En espérant vous rencontrer ». Pauline



Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

L'Insee réalise, entre le 15 avril et le 22 juin 2019, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle d'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

► Travaux sur les réseaux



Afin d'améliorer la qualité de distribution du réseau électrique de notre commune, le gestionnaire de réseaux SRD va réaliser le renouvellement des lignes haute tension sur le secteur suivant : route de Béruges, rue Guy de Maupassant, rue de Basse Fontaine. Le montant des travaux à réaliser est estimé à 50 000 € HT, et est intégralement pris en charge par SRD et le Syndicat ENERGIES VIENNE. Les travaux seront réalisés par l'entreprise GEF TP.

▲ Déploiement de la 4G

Des interférences possibles avec la TNT

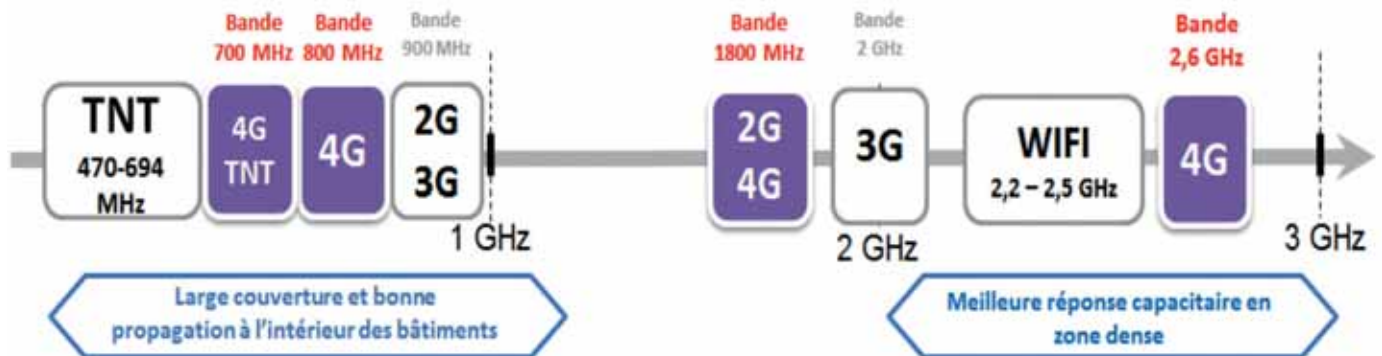
L'utilisation d'internet en mobilité, par le biais d'un smartphone ou d'une tablette, s'est considérablement développée ces dernières années. En France, on compte désormais 33,6 millions de personnes surfant sur la toile grâce à ces appareils (étude Médiamétrie - décembre 2015). Cette croissance se traduit par une multiplication conséquente du trafic sur les réseaux mobiles qui menace, à terme, de les saturer.

La 4G, technologie de téléphonie mobile, offre un accès fluide à internet en mobilité grâce à des débits importants. Elle apporte des capacités supplémentaires indispensables pour

continuer à bénéficier des services de l'internet mobile et développer de nouveaux usages.

Le déploiement de la 4G peut s'accompagner d'interférences avec la TNT

En France, les services de très haut débit mobile 4G peuvent se déployer dans quatre bandes de fréquences : celle des 700 MHz, celle des 800 MHz, celle des 1800 MHz et celle des 2,6 GHz.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR), établissement public de l'État, délivre des autorisations dans ces bandes aux opérateurs de téléphonie mobile pour déployer des antennes 4G.

Plusieurs autorisations ont récemment été accordées dans votre commune, notamment dans les bandes 700 MHz et/ou 800 MHz. Ces bandes offrent une très bonne qualité de réception des services, notamment à l'intérieur des bâtiments. Cependant, elles sont très proches de la bande utilisée par la télévision, ce qui est susceptible de causer de manière ponctuelle des perturbations de la réception de la TNT chez les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau.

Les personnes disposant d'un abonnement ADSL, d'une réception TV par satellite (parabole), par câble ou fibre optique ne sont en revanche pas concernés par ces perturbations.

Comment remédier à ces interférences ?

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau et que vous constatez depuis peu des difficultés de réception de la TNT, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'assistance et d'intervention mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

Si vous dépendez d'une antenne râteau placée sur votre toit, vous pouvez appeler le numéro :

0970 818 818

Du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel non surtaxé)

Si vous dépendez d'une antenne râteau collective (antenne placée sur le toit de votre immeuble), il est souhaitable d'appeler prioritairement votre syndic ou gestionnaire d'immeuble car seul ce dernier peut engager les travaux nécessaires au niveau des parties communes. Pour bénéficier du dispositif mis en place, il revient au syndic d'appeler le numéro ci-dessus.

Quels avantages apporte ce dispositif d'intervention ?

L'appel va permettre d'établir un diagnostic par le téléopérateur. Celui-ci va notamment vérifier si les difficultés de réception de la TNT sont bien liées à la mise en service d'une antenne 4G.

Si c'est le cas, le téléspectateur sera rappelé par un technicien mandaté par les opérateurs mobiles pour une prise de rendez-vous. Pour rétablir une bonne réception de la télévision, il faudra le plus souvent ajouter un filtre au niveau de l'antenne râteau sans aucun risque de dommage sur l'équipement du téléspectateur. Cette intervention est entièrement financée par les opérateurs mobiles et gratuite pour l'utilisateur.

Pour plus d'information, le site de l'ANFR : www.recevoirletnt.fr

Pierre Daigne

1^{ÈRE} PARTIE

et la commune de Fontaine-le-Comte de la révolution à la restauration (1789-1828)

Pierre DAIGNE naît à Fontaine-le-Comte le 19 avril 1748, fils de Baptiste Antoine DAIGNE, laboureur originaire d'Iteuil et de Marie DOMINEAU, native de Fontaine. Pierre n'a que 13 ans lorsque son père décède. Quatre ans plus tard, Marie s'éteint à son tour lui laissant la responsabilité de l'exploitation agricole. Pierre devient donc laboureur, c'est-à-dire un paysan aisé disposant d'une paire de bœufs de labour. Nous sommes encore sous l'Ancien Régime et ses terres relèvent de l'abbaye de Fontaine-le-Comte, elle-même dépendant de la communauté poitevine de Saint-Hilaire-de-la-Celle. C'est donc en tant que « fermier » de l'abbaye qu'il épouse en 1767 Marie Madeleine GREMILLON. Quatorze enfants naissent de ce mariage. Devenu veuf en 1814, il se remarie avec Louise PAIN qui lui donne deux enfants. Il est alors un riche propriétaire terrien comme en témoigne le « livre des Mutations de Propriétés » conservé en la mairie de Fontaine-le-Comte.

Très tôt, Pierre DAIGNE participe à la vie communautaire. En tant que syndic, il s'occupe de la vie paroissiale.

Le premier et dernier syndic de Fontaine-le-Comte

En 1787, le contrôleur général des Finances, Loménie de Brienne tente de réorganiser les rouages administratifs de la France. Par l'Édit du 12 juin 1787, il est décidé que « chaque communauté - où il n'y a pas encore de municipalité établie - sera désormais administrée par le seigneur ou, en son absence, par le syndic élu et dont feront partie, avec le curé, des députés choisis par les habitants les plus aisés. »

Élection et durée du mandat

Les élections ont lieu le 12 août 1787. Quatorze personnes (sur 115 feux) remplissent les conditions pour être électrices. Le greffier rédige le procès-verbal de l'élection : « D'abord, nous avons recueillis les voix pour la nomination du syndic, le plus grand nombre s'est trouvé en faveur de Pierre DAIGNE... ». Celui-ci est donc élu au syndic pour 3 ans. Il n'a pas de successeur car le Gouvernement Révolutionnaire supprime cette charge dès 1790. Trois adjoints sont choisis : Jean GUERINEAU, François FILS et Nicolas BERRY. Enfin, Pierre PERDRIAUX est nommé greffier. Les autres « principaux » de la paroisse sont Monsieur BRISSART, seigneur abbé vivant à Paris, les chanoines de la Celle et le curé de Gautron la Barre. Dès avant la Révolution, quelques changements interviennent au sein de cette municipalité. En raison du décès de

Jean GUERINEAU, Joseph LEGER fait son entrée au sein du conseil le 28 août 1788. Ce même jour, trois nouveaux députés paroissiaux sont élus, Joseph SAUVAGE, Louis BARANGE, Maurice ROCHAIS ainsi que trois commissaires Nicolas AUTRAIN, Louis AYMEREAU et PIERRE PORTERON. Tous sont dits « laboureurs » preuve que seuls les coqs du village participent à cette première municipalité.

Rôle du syndic

Aidé par les trois puis six députés de la municipalité et en accord avec le curé Gautron de la BARRE, Pierre DAIGNE veille à la bonne gestion des intérêts paroissiaux. Son rôle est de nature essentiellement fiscal. Chaque année, il fait procéder à la nomination des collecteurs d'impôts pour l'année suivante. Le 5 octobre 1788, à l'issue de la messe, il réunit l'assemblée municipale et les habitants de Fontaine-le-Comte afin de choisir les collecteurs. Jacques BERLAND (son gendre) et Hilaire MELLIN, tous deux laboureurs, sont élus. Le greffier affiche leur nom sur la porte de l'église. Le 4 janvier 1789, Pierre DAIGNE remet solennellement le rôle des impôts aux collecteurs et Pierre PERDRIAUX le lit et le publie sur la porte de l'église le dimanche 25 janvier. Après le 14 juillet 1789, les attributions du syndic s'accroissent. Suite à l'abolition des privilèges (nuit du 4 août 1789), la noblesse et le clergé sont désormais imposables, et ce, immédiatement. C'est pourquoi, le 26 novembre 1789, « Pierre DAIGNE syndic, Messire Gabriel GAUTRON de la BARRE, prêtre curé portionnaire, François FILS, Jean LEGER et Nicolas BERRY » publient les rôles de supplément qui concernent les « cy-devant » privilèges et qui portent les six derniers mois de 1789.

Le premier maire de Fontaine-le-Comte

Réunis en Assemblée Nationale à Paris, des députés venus de la France entière décident que chaque paroisse, appelée dorénavant « commune », doit disposer de sa propre municipalité élue par les citoyens actifs, c'est-à-dire payant des impôts. En application de cette loi, il est procédé à l'élection du Conseil Général de la Commune de Fontaine-le-Comte dès janvier 1790 : « Aujourd'hui 31 janvier 1790, nous avons procédé à la nouvelle formation de la municipalité... Ayant convoqué au son de la cloche ordinaire l'assemblée générale de tous les habitants à l'issue de la messe paroissiale... La pluralité des voix et du suffrage ont été en faveur du sieur Pierre DAIGNE ancien syndic comme le trouvent le plus prudent et remplis de capacité pour la place qu'il toujours

remplie cy-devant sans aucun reproche ». Pierre DAIGNE est donc élu 1^{er} maire de Fontaine-le-Comte. Le même jour, les officiers municipaux sont élus. François FILS et Nicolas BERRY composent le corps municipal en compagnie de six notables nommés d'office : Joseph SAUVAGE, Louis BARANGE, Louis JOULAIN, François VIAULT, Charles GUINNET et Maurice ROCHAIX. Enfin, Charles DIONNET est élu procureur du roi. Non seulement, il représente le roi au conseil Général de la Commune, mais encore, il est le porte-parole et l'avocat des contribuables et fait fonction, comme le procureur actuel, d'accusateur public devant le corps municipal qui peut siéger comme tribunal de simple police.

Un maire constamment réélu malgré les vicissitudes de la révolution

Pierre DAIGNE demeure maire de Fontaine-Légalité puis de Fontaine-le-Comte dans la tourmente révolutionnaire, sous l'Empire, enfin, dans les premières années de la Restauration. Belle longévité en ces temps troublés ! Dès le 5 décembre 1790, cela fait presque deux ans que Pierre DAIGNE préside à la destinée de Fontaine et conformément à la loi, il doit renoncer à son mandat mais le 27 novembre 1791, comme « il ne s'est trouvé aucun (candidat) dont la capacité et la probité et sachant écrire que le dit Pierre DAIGNE qui après s'être défendu pour n'être pas continué... a cependant opté à être continué croyant que la majeure partie de l'assemblée désirait le conserver ». Pierre DAIGNE est donc réélu maire tandis que Pierre Bonaventure PASCALIN est nommé procureur et que Jean ROUSSEAU fait son entrée au Conseil. Dès lors, la question du renouvellement du maire ne se pose plus. Pierre DAIGNE est constamment réélu jusqu'au 15 février 1826, date à laquelle le maire de Crotelle, président du canton, l'installera pour la dernière fois comme maire de Fontaine-le-Comte.

Pierre DAIGNE habitait à la FOY (extrait du cadastre napoléonien)





Symphonie de concerts

Mai et juin seront la période idéale pour venir écouter toutes sortes de concerts et par la même occasion découvrir les activités de l'école de musique. Vous pourrez entendre les élèves et rencontrer les professeurs lors d'une quinzaine de concerts donnés ces 2 mois, dont vous trouverez le détail sur notre nouveau site internet : <https://ecole-de-musique-symphonie.neopse-site.com/fr/> Sur Fontaine-le-Comte, 3 grands évé-

nements : le 16 juin 2019, la salle Raymond-Sardet accueillera dans l'après-midi nos concerts de fin d'année et le 23 juin 2019 la batucada sera présente pour le Relais pour la Vie organisé par la Ligue contre le cancer. Enfin, notez bien la date du 15 juin 2019 : Symphonie et le Conservatoire de Poitiers co-organisent un grand bal trad à 20h30, salle Raymond-Sardet, animé par le groupe Gravenoire.

L'entrée sera libre et l'ambiance promet d'être très festive !

Mais avant ça, nous vous invitons à venir partager un grand concert jazz le 10 mai 2019 à 20h30 à la salle R2B de Vouneuil, organisé par les Jomipilos et dont les recettes seront reversées à l'école de musique.

Quant aux nouvelles préinscriptions elles débiteront le 3 juin.

Club informatique



Le Club Informatique Fontaine-nfo-l@n vous invite à participer à une réunion publique d'information sur la mise en place de sessions ponctuelles ayant pour thème : « Les démarches en ligne »,

*Mardi 7 mai 2019, à 20 heures
Cafétéria du complexe des Châtaigniers
à Fontaine-le-Comte.*

Cette soirée a pour objectif d'organiser, dans les prochaines semaines, des ateliers ciblés autour des démarches administratives en ligne (déclaration de revenus par exemple) pour accompagner les habitants de Fontaine-le-Comte touchés par la fracture numérique.

Elle s'adresse à tous les citoyens qui ne maîtrisent pas Internet et qui rencontrent des difficultés lors de leurs démarches en ligne.

Les responsables bénévoles de l'association, qui conduiront les sessions, vous présenteront le contenu ainsi que le déroulement des ateliers et se tiendront à votre écoute.

Lors de cette réunion publique des représentants de la municipalité seront présents pour vous exposer la démarche.



Don du sang

L'association des donneurs de sang des communes de Fontaine-le-Comte, Croutelle et Ligugé vous rappelle qu'une collecte aura lieu le :

**Vendredi 10 mai 2019
Au complexe des Châtaigniers
de Fontaine-le-Comte
à partir de 15h00 jusqu'à 19h00**

Plus que jamais, il y a urgence à donner son sang. Depuis le début de l'année, le prévisionnel de la collecte de sang n'est pas réalisé par l'EFS et les stocks en cette période d'été ne sont

pas suffisants. Garantir l'auto-suffisance nationale, voici la mission que doit accomplir l'Établissement français du sang. Mission compliquée, sachant que 10.000 dons sont nécessaires chaque jour sur le territoire national.

Venez tendre votre bras pour participer à cet acte citoyen et généreux.



*Vous pouvez également nous retrouver sur la page
<https://www.facebook.com/crofoli>
Les dates des prochaines collectes sont disponibles
sur le site <http://www.dondusang.net>*

17^e vide grenier et 8^e troc de plantes



Le 2 juin 2019 - Esplanade de la Mairie
Parc de COLUNGA et Parking de la Mairie

Les bénévoles de la FESTIVE accueilleront dès 7 heures les exposants et à partir de 9 heures les chineurs et les amateurs de jardinage.

Entourée de plusieurs animations, de stands de boissons fraîches et de restaurations, la manifestation se veut être une journée de distraction partagée dans la bonne humeur.

Pour participer au vide grenier comme exposant, il faut s'inscrire en remplissant une fiche d'inscription et la transmettre à Jean-Claude GUILLOTEAU, 3, rue des Tamaris 86240 Fontaine-le-Comte accompagnée du règlement.

Le tarif reste inchangé à 2 € le mètre linéaire pour les inscriptions reçues avant le 30 mai 2019.

*Les fiches d'inscriptions sont à demander :
Par tél. 05 49 53 07 91 ou 05 49 57 09 71
Par E-mail à lefestiveflc@orange.fr
Elles peuvent être aussi retirées en Mairie ou téléchargées sur le site de la mairie de Fontaine-le-Comte.*

Enfin, à titre exceptionnel et selon les emplacements disponibles des inscriptions de dernière minute pourront être délivrées à partir de 8h30 à 2,5 € le mètre avec paiement à l'entrée.

Les Gars'Z'Elles au relais pour la vie

Le Comité de la Vienne de la Ligue contre le cancer et la Ville de Fontaine-le-Comte organisent un « RELAIS POUR LA VIE », les 22 et 23 juin 2019 au complexe des Châtaigniers de Fontaine-le-Comte.

À cette occasion, Les Gars'Z'Elles Fontenoises seront présentes afin de relever le défi de se relayer pendant 24h et ainsi soutenir la lutte contre le cancer. Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous rejoindre en créant une équipe et/ou en faisant un don.

Renseignements :
Internet : www.relaispourelle.net
Facebook : [relaispourelle](https://www.facebook.com/relaispourelle)



Créa Déco s'expose



Les adhérentes de l'association Créa Déco sont généreuses ! Pour partager le plaisir qu'elles ont à créer, bricoler, décorer, elles organisent une exposition de leurs réalisations récentes :

Le samedi 18 mai 2019, à la cafétéria du complexe des Châtaigniers, de 10h à 18h.

Nous explorons des domaines très variés : bijoux, travaux de cartonnage, encadrements, couture...

Venez découvrir nos petits et grands chefs-d'œuvre et leurs secrets de fabrication, mais aussi partager les vôtres. Nul doute qu'après cette visite vous aurez envie de nous rejoindre !





Tournois jeunes et féminines du Football Club

Chaque année, le club de football de Fontaine-le-Comte organise des tournois « Jeunes » et « Féminines » auxquels vous pouvez assister afin d'encourager jeunes joueuses et joueurs. Venez nombreux nous rejoindre autour du stade municipal !
Buvette et restauration sur place.

*Tournoi Jeunes du 01/06/2019
De 9h à 17h30 au Stade Municipal
Catégories : U11 et U13 (de 10 à 13 ans)*

*Tournoi Féminines du 02/06/2019
De 10h à 17h
Catégorie : Seniors*

**TOURNOI JEUNES
U11 & U13**

Samedi 1 Juin
de 9h30 à 17h30

*Catégories : U11 et U13
(de 10 à 13 ans)*

**TOURNOI A 8
FEMININES**

Dimanche 2 Juin
de 10h à 17h

Catégorie : Seniors

Stade municipal de Fontaine le Comte *Buvette & Restauration sur place*

AGENDA

mai, juin & juillet 2019

MAI

7 mai : LES DÉMARCHES EN LIGNE, réunion publique d'information du club informatique à 20h à la cafétéria du complexe des Châtaigniers.

8 mai : COMMÉMORATION DU 8 MAI au monument aux morts de Croutelle et de Fontaine-le-Comte.

10 mai : COLLECTE DE SANG avec l'association pour le Don du sang bénévole de 15h à 19h, salle Raymond Sardet du complexe des Châtaigniers.

13 mai : CAFÉ DES MOTS avec les bénévoles de la bibliothèque Brigitte-Ramel, de 9h à 11h à la bibliothèque (salle des Sorbiers du Complexe des Châtaigniers).

18 mai : NETTOYONS LA COMMUNE, RDV à partir de 9h30 devant la mairie.

18 mai : CREA-DECO S'EXPOSE, exposition du club de loisirs créatifs de Fontaine de 10h à 18h à la cafétéria (Complexe des Châtaigniers).

21 mai : REQUIEM ALLEMAND DE JOHANNES BRAHMS, concert organisé par Villa Fontanella et le Chœur de Chambre de la Vienne au site abbatial. Plus d'informations sur le site : <http://villafontanella.fr>.

25 mai : MUSIQUE DE CHAMBRE avec le Pôle Alienore, concert organisé par Villa Fontanella à 20h30 dans l'église abbatiale. Plus d'informations sur le site : <http://villafontanella.fr>.

25 et 26 mai : TOURNOI WARHAMMER 40K des Trollistes, salle Raymond-Sardet du complexe des Châtaigniers.

JUIN

1^{er} et 2 juin : TOURNOI JEUNES ET FEMININES du Football du Club de Fontaine de 9h30 à 17h30 au stade municipal.

2 juin : 17^E VIDE-GRENIER ET 8^E TROC DE PLANTES DE LA FESTIVE, dès 9h au parc de Colunga et sur l'esplanade des Citoyens.

8 juin : SPECTACLE DE FIN D'ANNEE de Studio Font Danza à 20h45 à La Hune de Saint-Benoît.

14 juin : INAUGURATIONS AU GROUPE SCOLAIRE, à 16h30.

15 juin : BAL TRAD avec Gravenoire, organisé par Symphonie et le Conservatoire de Poitiers à 20h30, salle Raymond-Sardet du complexe des Châtaigniers.

16 juin : CONCERTS DE FIN D'ANNÉE D'ÉLÈVES avec Symphonie, de 15h30 à 18h30, salle Raymond-Sardet du complexe des Châtaigniers.

17 et 18 juin : MUSIQUE ET CHANTS DES ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE FONTAINE en collaboration avec Villa Fontanella en soirée au site abbatial.

22 et 23 juin - LE RELAIS POUR LA VIE (1^{ère} fois dans la Vienne !) avec la Ligue contre le cancer en collaboration avec la Mairie et les associations de Fontaine-le-Comte au complexe des Châtaigniers, à partir de 16h le samedi avec le départ du relais.

28 juin : FÊTE DES ÉCOLES.

JUILLET

6 juillet : CONCERT DE CUMBIA avec Las Gabachas de la Cumbia, organisé par Villa Fontanella à 21h au site abbatial.

14 juillet : RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET FEUX D'ARTIFICE organisé par la mairie. RDV à 21h30 devant la mairie pour la retraite aux flambeaux, puis à 23h dans le pré de l'abbaye pour le feu d'artifice.

